

Il a composé le numéro de téléphone de ma fille qui est mariée et mère d'un bébé. Elle était seule à la maison, mais elle a compris qu'il avait des ennuis et qu'elle devait agir sans tarder. Elle lui a dit de se traîner jusqu'à la porte et de l'ouvrir, et qu'elle téléphonerait au voisin pour le faire conduire à l'hôpital. Elle ne voulait pas habiller son enfant pour aller conduire son frère à l'hôpital. On l'a conduit à l'hôpital, et il a heureusement survécu.

J'ai été tellement touchée par l'histoire de ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps), et tellement déçue par la position adoptée par le ministre la semaine dernière au comité. Un ministre énergique donne des ordres à ses fonctionnaires. Or le ministre se montre très faible en l'occurrence. Qu'est-ce que la députée de Hamilton-Est a l'intention de faire dorénavant pour aider des gens comme mon fils?

**Mme Copps:** Madame la Présidente, nous allons poursuivre l'enquête au comité. Nous avons pris des dispositions pour entendre le témoignage de l'Association canadienne des services alimentaires et de l'Association canadienne de l'information sur les allergies. Nous avons l'intention de poursuivre cette affaire et espérons réussir à faire entendre raison au ministre.

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame la Présidente, le pouvoir d'emprunt de 25,3 milliards de dollars que le gouvernement cherche à obtenir aujourd'hui soulève une question fondamentale au sujet de son bilan. En effet, le Parlement a pour prérogative d'approuver le pouvoir de dépenser du gouvernement. Dans une démocratie parlementaire, le pouvoir exécutif, la Couronne, doit demander aux représentants du peuple, la Chambre des communes, de lui accorder le pouvoir de dépenser. En l'occurrence, le pouvoir d'emprunt réclamé nous amène à nous poser des questions sur le bilan du gouvernement, les mesures qu'il prend, sa politique et la façon dont il fait face aux questions de l'heure.

On ne doit généralement pas répondre aux observations d'un député qui est intervenu auparavant et s'éloigner de ses notes ou des questions qu'on entendait soulever dans le cadre du débat, mais je vais faire aujourd'hui une exception. La question soulevée par ma collègue au sujet de l'étiquetage des plats-minute, afin que les gens qui souffrent d'allergies puissent savoir ce qu'ils mangent au juste, est d'actualité car elle touche au coeur même de la question du pouvoir d'emprunt, à savoir les comptes que le gouvernement doit rendre aux représentants du peuple.

Depuis quelques semaines, on sait qu'une personne donnée peut aller manger dans un restaupouce et en mourir, car elle n'a absolument pas été avertie des dangers qu'elle courait. Les médias en parlent, des gens se mettent en rapport avec leur député à ce sujet, et les Communes commencent à se pencher sur la question. On demande au pouvoir exécutif de rendre des comptes; on veut savoir quelles mesures il prend.

Cette question prioritaire exige une intervention immédiate. Le fait que le problème ne soit connu du public que depuis quelques semaines ne justifie en rien qu'on ne prenne aucune mesure pour remédier à la situation. Ce n'est pas parce que nous exhortons le gouvernement à agir rapidement que les mesures que nous réclamons constituent une réponse instinctive démontrant une ignorance totale de la question et découlant de la très grande importance que les médias attachent à

cette dernière. En fait, c'est là un très bel exemple de démocratie. Les médias ont soulevé toute cette affaire et les Communes en sont maintenant saisies, demandant instamment que l'exécutif passe à l'action au lieu de chercher des excuses pour ne rien faire.

Au début de mes remarques sur cette mesure d'emprunt, je tiens à répéter les propos de mes collègues: il est grand temps que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) force les établissements de restauration rapide à identifier leurs produits et dise à ses fonctionnaires de préparer un plan d'action. Il doit changer d'attitude, cesser de tergiverser, de chercher des excuses et de prêter l'oreille aux groupes de pression de l'industrie au lieu de répondre aux besoins des Canadiens, les jeunes en particulier qui, à cause d'allergies, mettent leur vie en jeu chaque fois qu'ils entrent dans ce genre d'établissements. Nous exigeons que l'industrie alimentaire étiquette les produits dans les magasins; nous devrions en demander autant des restaurants spécialisés dans la restauration rapide.

Le problème est directement relié à toute la question du pouvoir d'emprunt. Le gouvernement, l'exécutif, le cabinet, les autorités en place demandent à cette humble Chambre la permission de dépenser. C'est pour nous l'occasion d'obliger le gouvernement à écouter la voix du peuple et à agir selon ses vœux. Alors qu'il demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter 25 millions de dollars, nous devons lui demander ce qu'il a fait pour tenter de régler les problèmes fondamentaux des simples citoyens. Ainsi, il n'a encore rien fait pour obliger les fabricants de plats-minute à faire figurer sur leurs étiquettes les ingrédients qui risquent de nuire à la santé des personnes atteintes d'allergies. Il faut espérer qu'au cours du débat, des députés ministériels réussiront à convaincre le Cabinet de la nécessité d'intervenir en ce domaine.

● (1150)

Alors que nous examinons ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, nous devons commencer par revoir la politique budgétaire globale du gouvernement. Celui-ci a présenté récemment un budget assez mince en comparaison de ceux qu'il avait présentés depuis qu'il exerce le pouvoir. Dans son budget le plus récent, le gouvernement fait état de ce qu'il a accompli et de ce qu'il se propose d'accomplir à l'avenir. Dans le cadre de ce budget, le gouvernement a pris deux mesures qui vont entraîner des hausses de taxe. La première est liée directement à l'accord commercial Mulroney.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député sait pertinemment, la présidence l'ayant déjà rappelé à maintes reprises à de nombreux députés, qu'il doit mentionner le premier ministre (M. Mulroney) en utilisant son titre ou le nom de sa circonscription.

**M. Keeper:** J'entends évidemment me conformer aux directives de la présidence. Cependant, je ne parlais pas en l'occurrence du premier ministre (M. Mulroney). Je vous sais gré de vos lumières, mais je me reportais à l'accord commercial que les Canadiens en sont venus à désigner comme l'accord commercial Mulroney. Je ne faisais pas allusion en l'occurrence au premier ministre en sa qualité de . . .